

Certificats verts: cap 2020

**30% de l'électricité wallonne
sera verte dès 2016 !**



Wallonie

Certificats verts : cap 2020 !

Ambition du Gouvernement

- Atteindre l'objectif de 20% d'énergies renouvelables en 2020 en Wallonie
- Renforcer le poids des énergies vertes dans la consommation finale d'énergie
- Mettre un terme à l'incertitude pesant sur les investissements dans ces énergies d'avenir



Wallonie

Certificats verts : cap 2020 !

Méthodologie de travail

- **Proposition de la CWAPE** d'octobre 2009 visant à fixer de nouveaux quotas de certificats verts
- **Analyse et consultation** des acteurs économiques, sociaux et environnementaux concernés par l'essor des renouvelables
- Travailler sur l'**électricité verte wallonne**, c.à.d.:
 - Électricité issue de sources renouvelables (SER)
 - Électricité issue de cogénérations de qualité



Wallonie

Certificats verts : cap 2020 !

Décision du Gouvernement

- Le Gouvernement a fixé :
 - les quotas de certificats verts pour la période 2013-2016,
 - la cible des quotas à atteindre en 2020
- Evaluation triennale des quotas, notamment basée sur :
 - Evolution constatée du marché
 - Objectif de 20% d'énergie renouvelable en 2020
 - 8.000 GWh d'électricité S.E.R. en 2020



Wallonie

Certificats verts : cap 2020 !

Trajectoire et cible fixées

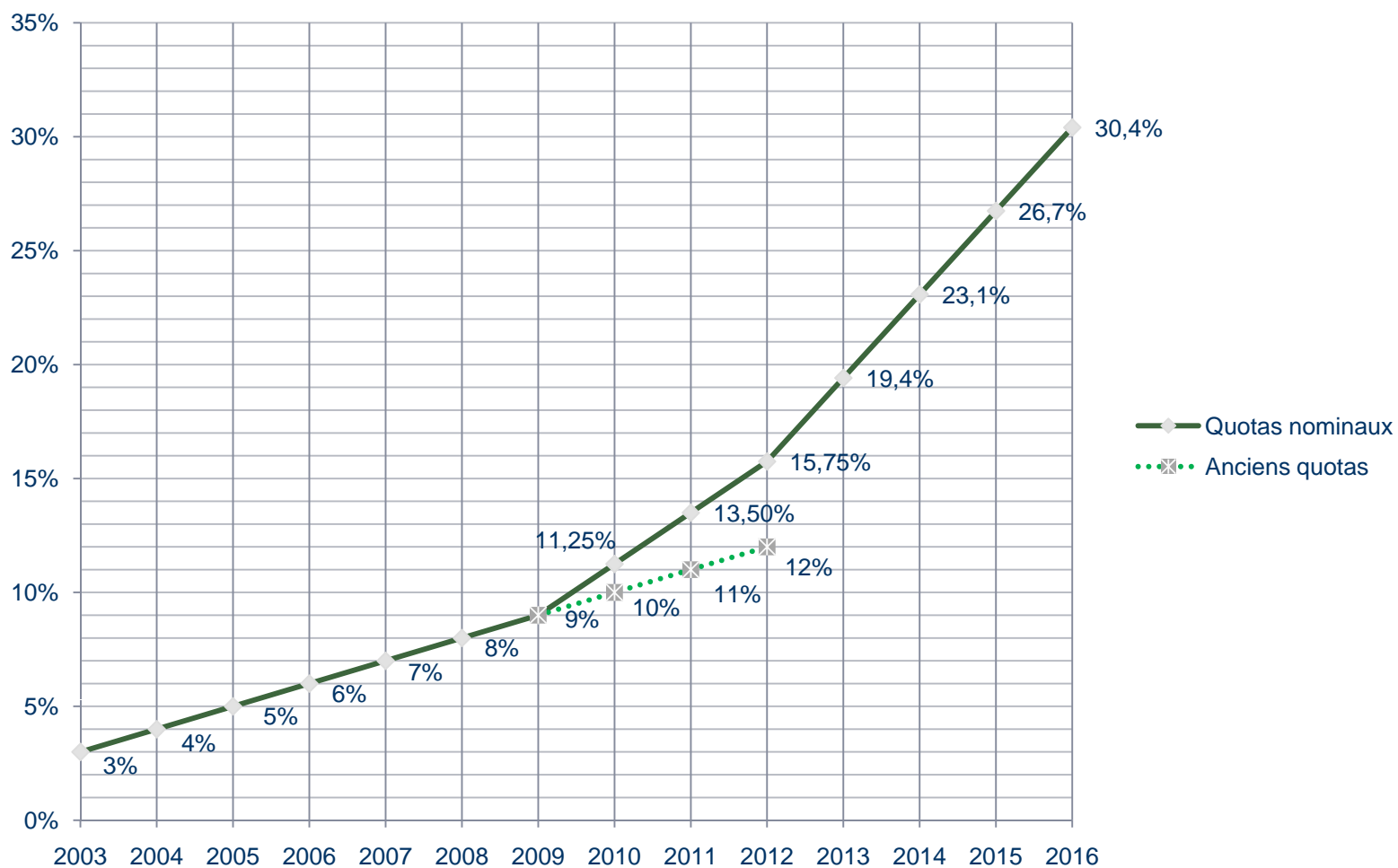
	Quotas de certificats verts	
2012		15,8%
	↓	
2013		19,4%
	↓	
2014		23,1%
	↓	
2015		26,7%
	↓	
2016		30,4%

Visibilité 2020 → 37,9%



Wallonie

Certificats verts : cap 2020 ! Trajectoire et cible fixées (2)

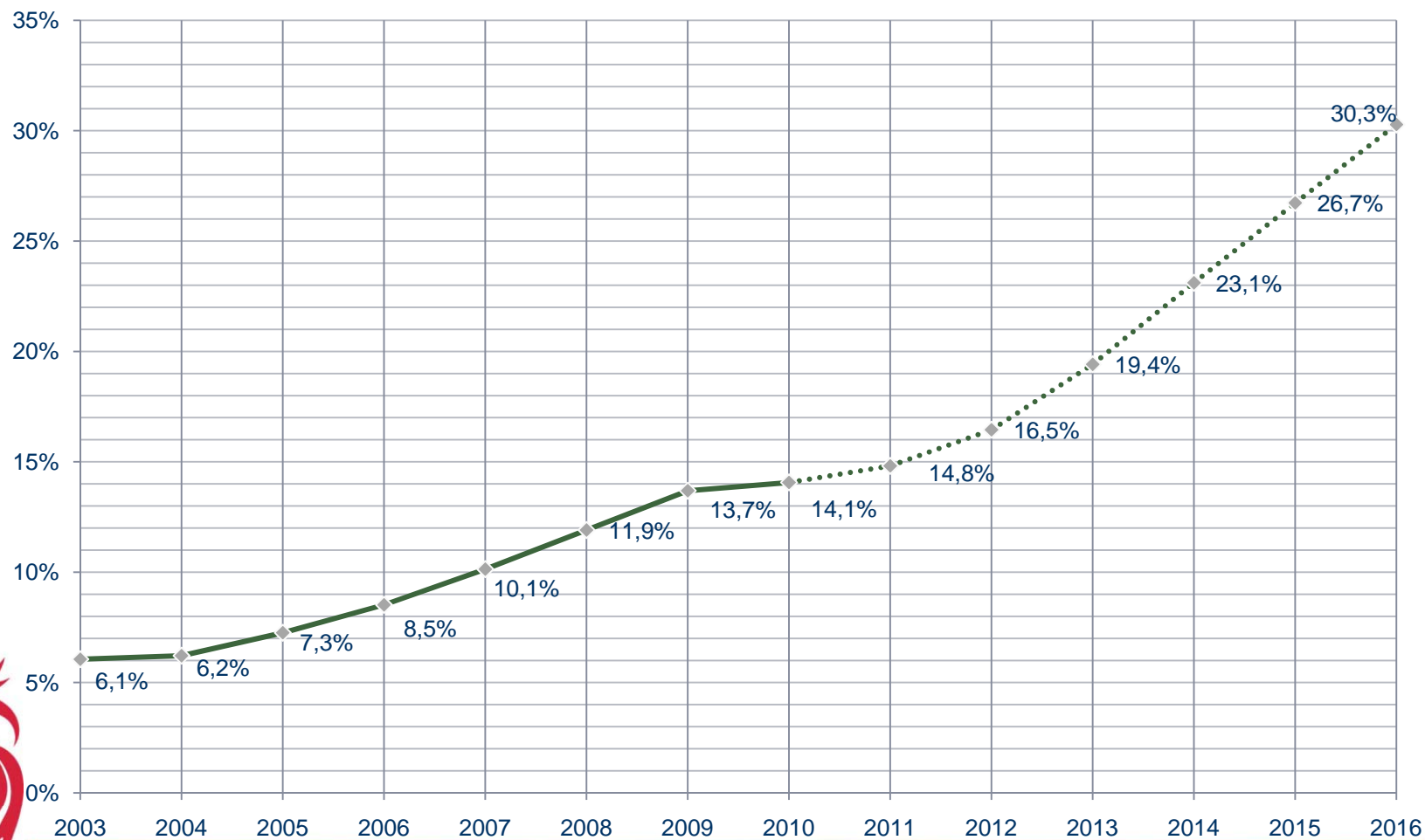


Wallonie

Certificats verts : cap 2020 !

Trajectoire et cible fixées (3)

% Électricité Verte



Wallonie

Certificats verts : cap 2020 !

Trajectoire et cible fixées (4)

- Dès 2013, **3,65%** d'augmentation des quotas de certificats verts **par an**
 - 2003 – 2009 : ils croissaient de 1% par an
 - 2010 – 2012 : ils augmentent de 2,25% par an
- 1^{ère} évaluation triennale de l'évolution du marché des certificats verts en 2014, pour fixer les quotas 2017-2019
- La révision veillera à offrir 8 ans de visibilité ultérieure aux investisseurs



Certificats verts : cap 2020 !

Prochaines étapes

- Avant-projet d'arrêté sera soumis à l'avis de la CWaPE, du CESRW ainsi que du CSVCW
- **Juillet 2011**: révision du mécanisme de certificats verts pour en accroître :
 - l'efficience dans les différentes filières et
 - l'équité pour les différents consommateurs



Certificats verts : cap 2020 !

Balises pour encadrer la révision

- Développer le filières wallonnes d'électricité verte, maximisant la création de valeur ajoutée et d'emploi wallon
- Exonérations de quotas fixées à 20% et destinées tant aux :
 - Gros consommateurs en accord de branche
 - Petites entreprises électrosensibles
 - Citoyens les plus fragilisés (= clients protégés)
- Prix du certificat vert variera en fonction du prix de l'électricité ;
- Suppression du rôle « d'intermédiaire » du fournisseur pour les industriels qui le souhaitent. Ils pourront utiliser directement leurs certificats et les remettre à la CWAPE sans passer par les fournisseurs (→ économie de tout frais d'intermédiation)
- Cadre de référence éolien actualisé, prévoyant un objectif et une trajectoire de productible éolien;



Wallonie

Certificats verts: cap 2020

**30% de l'électricité wallonne
sera verte dès 2016 !**



Wallonie